

Déclaration de *Lawyers for Justice in Libya*

Excellences, distingués délégués, chers collègues,

C'est un honneur d'être devant vous aujourd'hui au nom de *Lawyers for Justice in Libya* et des organisations partenaires en Libye.

Cette réunion de l'AEP se tient à un moment crucial pour l'enquête de la CPI en Libye. Le mois dernier, le Procureur a annoncé au Conseil de Sécurité que son Bureau a comme objectif d'achever toutes les activités d'enquête relatives à la Libye d'ici la fin de 2025.

Le Procureur a omis de fournir des raisons de croire que son Bureau serait en mesure d'achever les enquêtes dans ce délai.

La coopération insuffisante des autorités libyennes avec la CPI continue d'entraver l'avancement des enquêtes. Comme il en est rendu compte dans le rapport du Procureur, les paramètres définis par son Bureau pour mesurer la réussite de la coopération avec les autorités libyennes n'ont pas été respectés. Cela se manifeste dans plusieurs domaines, notamment :

- le manque d'efforts pour faciliter l'accès de la Cour à la Libye,
- pour fournir tous les documents demandés spécifiques aux enquêtes
- et l'exécution des mandats d'arrêt et le transfert des suspects.

De plus, le pouvoir judiciaire libyen n'est pas en mesure et n'est pas disposé à enquêter réellement et à poursuivre les auteurs de graves crimes internationaux.

Les autorités libyennes continuent d'imposer des mesures de répression sur la société civile. Les personnes qui interagissent avec la CPI s'exposent à de sérieux risques de représailles des milices affiliées aux autorités libyennes.

Au regard de ces éléments et compte tenu des piètres résultats significatifs obtenus par la CPI à ce jour,

- nous demandons au Procureur de réexaminer son projet de terminer les enquêtes d'ici 2025 et de consulter les parties prenantes concernées, et notamment la société civile pour mettre au point ces plans définis dans sa feuille de route présentée au Conseil de Sécurité en 2022.
- Nous invitons instamment les États Parties à fournir à la Cour les ressources suffisantes y compris des augmentations du budget, pour permettre à la Cour de mener à bonne fin sa mission.
- La Cour, ainsi que les États Parties, devraient exiger une véritable coopération de la part des autorités libyennes, qui devrait aller au-delà de l'accueil de visites officielles, et comprendre
 - o des efforts visant à assurer l'arrestation et le transfert des suspects recherchés à la Cour,

- permettre à la Cour d'avoir un accès sûr et non sélectif à toutes les victimes et les communautés affectées,
- et de protéger et de promouvoir les acteurs de la société civile qui œuvrent en faveur de la responsabilisation,

Je vous remercie.